

JEAN BOUTIER

**Ralliements illusoires ?
Les noblesses romaines et florentines
face à l'annexion napoléonienne**

A stampa in

Les ralliements. Ralliés, traîtres et opportunistes du Moyen Age à l'Époque moderne et contemporaine. Actes du colloque tenu à la Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine les 9, 10 et 11 février 1995, Textes et débats réunis par Marc Agostino, Françoise Bériac et Anne-Marie Dom, Bordeaux, Centre de Recherches sur les Origines de la Civilisation de l'Europe moderne et contemporaine- Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 1997, p. 173-197.

Distribuito in formato digitale da
«Storia di Firenze. Il portale per la storia della città»
<<http://www.storiadifirenze.org>>

Jean Boutier

Ralliements illusoires ?

Les noblesses romaines et florentines face à l'annexion napoléonienne

Dans l'Italie napoléonienne —au cœur d'une période politiquement troublée et incertaine—, le ralliement est un processus politique qui combine une proposition politique (associée aussi bien à des incitations qu'à des contraintes) faites aux élites sociales et politiques des anciens états italiens et, au delà, un projet plus vaste de contrôle des pays conquis. L'analyse des comportements des aristocraties locales n'apporte pas toutefois de réponse très tranchée quant au succès de l'opération. Elle révèle plutôt une ambiguïté centrale : le "ralliement" que croient discerner les préfets napoléoniens n'est peut être qu'une forme de participation politique sur un mode mineur, propre à d'anciennes aristocraties en position localement hégémonique, face à des gouvernements qui essaient d'inscrire leur stabilisation dans la durée.

1. Entre incertitudes et espérances politiques

La quinzaine d'années qui séparent le "Triennio francese" (1796-1799) — inauguré symboliquement avec l'entrée dans Milan des troupes du Directoire sous la conduite du général Bonaparte, le 15 mai 1796— de la Restauration, constituent pour l'Italie un curieux mélange d'espérances et de regrets, d'utopies et d'incertitudes. La succession, voire l'alternance très rapide de très nombreux régimes, brouille pour un temps les jeux politiques, dans un pays dont l'avenir dépend en permanence des rapports de force entre puissances étrangères, et des négociations qui suivent les opérations militaires.

Prenons, à titre d'exemple, le cas de la Toscane : seul état de la péninsule qui n'a pas été "républicanisé" par le Directoire, elle est finalement occupée par les troupes

françaises, de mars au début de juillet 1799¹. A la suite des revers français dans le nord, l'entrée des Arétins insurgés dans Florence (7 juillet) et l'arrivée des troupes autrichiennes rétablissent le gouvernement du grand-duc Ferdinand III de Habsbourg. Le Sénat florentin assume alors le gouvernement, non sans conflit avec la Suprême Députation des insurgés, jusqu'à ce que, près d'un an plus tard, en juin 1800, Ferdinand III institue depuis Vienne une Régence. Avec, à peine quatre mois plus tard, le retour des troupes françaises, le Conseil de Régence abandonne le pouvoir à une commission de quatre personnes qui, pendant plusieurs semaines, cohabitent avec les troupes françaises. Tensions et divergences aboutissent à la démission de trois d'entre elles le 27 novembre 1800. Jusqu'en mars 1801, la Toscane est alors dirigée par trois anciens patriotes de 1799, le médecin florentin Francesco Chiarenti, un noble de Cortone, Enrico Pontelli, et Giovanni De-Ghores, président de la municipalité de Livourne en 1799². Cette république qui entend poursuivre les réformes du grand-duc Pierre-Léopold — "modérée" pour les uns, "composées d'hommes ardents et à principes révolutionnaires" pour d'autres"³ — est interrompue par le traité de Lunéville (9 février 1801). Murat démet les "triumvirs" et rappelle un moment le Conseil de Régence. Le grand-duché, érigé en royaume d'Etrurie, passe finalement des Habsbourg aux Bourbons de Parme. Les réticences du duc Ferdinand de Parme à abandonner son propre état aboutissent, avec l'accord franco-espagnol d'Aranjuez (21 mars 1801), à donner la Toscane à son fils Louis de Bourbon⁴. Arrivé à Florence le 12 août 1801, le nouveau roi décède en mai 1803 ; il est remplacé par son fils, le petit Charles Louis, sous la régence de sa mère Marie Louise. A partir de l'automne 1806 se profile le projet

^Abréviations : Arch. Nat. : Archives Nationales, Paris ; ASF = Archivio di Stato, Florence ; ASR = Archivio di Stato, Rome ; BNCF : Florence, Bibliothèque Nationale Centrale.

¹ Sur les raisons de cette occupation, Gabriele Turi, « Viva Maria ». La reazione alle riforme leopoldine (1790-1799), Florence, 1969, p. 139-151.

² Carlo Mangio, I Patrioti toscani fra "Repubblica" etrusca e restaurazione, Florence, 1991, p. 325-331 ; Ivan Tognarini, "La repubblica negata", in I. Tognarini (éd.), La Toscana e la Rivoluzione francese, Naples, 1994, p. XLIV-XLVII.

³ Lettre de Murat à Moreau, 11 avril 1801, citée par Romano Paolo Coppini, Il granducato di Toscana. Dagli "anni francesi" all'Unità, Turin, Storia d'Italia, dir. G. Galasso, XIII (3), 1993, p. 6.

⁴ P. Marmottan, Le Royaume d'Etrurie (1801-1807), Paris, 2e éd., 1896 ; Giorgio Drei, Il Regno d'Etruria (1801-1807), Modène, 1935.

d'annexion de la Toscane : "Nous avons beaucoup plus de partisans que la Reine dans le peuple et dans la bourgeoisie, écrit en février 1807 l'ambassadeur de France à Florence au ministre des affaires étrangères ; on n'aime point les Espagnols [les Bourbons-Parme]. Les institutions de Léopold, à qui on s'est fort attaché, se rapprochent plus de nos mœurs et de nos manières."⁵ La nomination, en janvier 1808, d'un administrateur général, puis l'érection par le décret du 12 mai 1808 d'une Junte extraordinaire "pour administrer et gouverner l'état de Toscane", aboutissent à l'annexion des "états de Toscane" à l'Empire français (24-30 mai 1808). Par le décret du 31 décembre 1808, la Toscane, départementalisée et administrée directement par les ministères parisiens, entre dans une phase d'assimilation politique et institutionnelle⁶, alors que le 3 mars 1809 la sœur de Napoléon, Elisa Baciocchi, princesse de Lucques et de Piombino, reçoit le gouvernement général des trois départements toscans, avec le titre de grande-duchesse⁷. En 1814, alors que Elisa s'enfuit, Murat, roi de Naples, envahit la Toscane : ses troupes sont à Florence le 23 février. Le 1er mai 1814, le prince Giuseppe Rospigliosi reprend possession, au nom du grand-duc Ferdinand III, des territoires de l'ancien grand-duché. Seul un bref séjour des Napolitains de Murat à Florence (9-11 avril 1815) interrompt momentanément cette restauration.

Cette trop longue énumération des changements politiques en Toscane —une bonne dizaine— ne rend compte que très imparfaitement d'une situation politique, scandée par les répressions, les exils, volontaires ou contraints, les "coups" politiques ou les retournements individuels, mais aussi les phases de pacification, comme au début du royaume d'Etrurie⁸. Durant l'été 1799, plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de toscans sont arrêtés, emprisonnés ou exilés⁹. L'estimation n'a rien d'étonnant : en

⁵ Lettre d'Hector Aubusson La Feuillade, Florence, 10 février 1807, éd. par P. Marmottan, Documents sur le Royaume d'Etrurie (1801-1807), Paris, 1900, p. 66.

⁶ Sur l'année 1808, Giuseppe Pansini, "I mutamenti nell'amministrazione della Toscana durante la dominazione napoleonica", in Ivan Tognarini (ed.), La Toscana nell'età rivoluzionaria e napoleonica, Naples, 1985, p. 553-555.

⁷ Bulletin des Lois de l'Empire français, X, 1809, n°4151, p. 59.

⁸ R.P Coppini, op. cit., p. 9-10 ; Andrea Moroni, Antica gente e subiti guadagni. Patrimoni aristocratici fiorentini nell'800, Florence, 1997, p. 71-74.

⁹ Il est impossible d'établir des statistiques complètes de la répression : C. Mangio, "I patrioti pisani. Primi risultati di un'indagine sugli atti dei processi «per attentati contro la sovranità ed ordine pubblico» del 1799-1800", Bollettino storico pisano, LI, 1982, p. 147-178, et I Patrioti..., op. cit., p.

Piémont, la grande enquête sur les "sospetti di giacobinismo" en juin-juillet 1799 recense 3157 personnes¹⁰, alors que la Junte d'État napolitaine poursuit elle aussi plus de 3000 personnes¹¹. Le retour des "patriotes" en 1800-1801 est sans véritable lendemain, ce qui n'empêche pas qu'ils fassent l'objet d'un contrôle policier constant sous les différents régimes¹².

Insistant sur les formes de la violence politique, cette présentation néglige un élément majeur dans la constitution des options politiques : la permanence d'une certaine incertitude politique. L'information arrive lentement, le plus souvent incomplète, parfois déformée ; les rumeurs de tous ordres circulent, les horizons peinent à se dessiner. L'incrédulité, l'attentisme règnent. A la fin de février 1801, Giuseppe Pelli, un noble florentin qui tient au jour le jour un journal méticuleux, observe que nombre de personnes refusent de croire à la cession du grand-duché aux Bourbon-Parme, alors que le traité de Lunéville a été publié par les gazettes : "Il y a des gens, et pas des gens du peuple, qui, pour des raisons diverses et non méprisables, le croient apocryphe"¹³. A la fin de 1810, beaucoup d'Italiens, observe le préfet de Rome, pensent encore que l'annexion, après les départements romains (mai 1809), va encore s'étendre : "On répand depuis plusieurs mois que le royaume d'Italie sera réuni à l'Empire, et cette nouvelle est une de celles qui est accueillie avec le plus d'intérêt, Rome espérant de se voir le centre de l'Italie, toute soumise au même sceptre"¹⁴. Si l'incertitude régresse —

312-314 ; Leo Neppi Modona, "Il diario delle persecuzioni di Ferdinando Fossi negli anni 1799-1800", *Rassegna storica toscana*, XV, 1969, p. 151-202. C. Mangio a établi une liste nominative de quelque 150 toscans exilés en France en 1800 : *I Patrioti...*, *op. cit.*, p. 423-425.

Pour un tableau d'ensemble de l'exil politique des Italiens vers la France, cf. Anna Maria Rao, *Esuli. L'emigrazione politica italiana in Francia (1792-1802)*, Naples, 1992.

¹⁰ Giorgio Vaccarino, *I Giacobini piemontesi (1794-1814)*, Rome, 1989, II, p. 792-793 ; pour Rome, Maria Consilia Buzelli Serafini, "La reazione del 1799 a Roma. I processi della Giunta di Stato", *Archivio della Società romana di Storia patria*, XCII, 1969, p. 137-211 ; M. Cattaneo, Maria Pia Donato, F. R. Leprotti, L. Topi, "«Era feroce giaco, uomo ateo e irreligioso». Giacobini a Roma e nei dipartimenti nei documenti della Giunta di Stato (1799-1800)", *Ricerche per la Storia religiosa di Roma*, 9, 1992, p. 307-382.

¹¹ Anna Maria Rao, "Sociologia e politica del giacobinismo : il caso napoletano", *Prospettive Settanta*, n. s., I, 1979, p. 217.

¹² C. Mangio, *I Patrioti...*, *op. cit.*, p. 373-421.

¹³ BNCF, N.A. 1050, 2e série, G. Pelli, *Effemeridi*, XXIX, 27 février 1801.

¹⁴ lettre au ministre de l'Intérieur, 8 novembre 1810, in *Lettres inédites du comte Camille de Tournon préfet de Rome. 1809-1814*, éd. par l'abbé Jacques Moulard, Paris, H. Champion, 1914 (désormais *Lettres de Tournon*), p. 86.

les rumeurs "se dissipent facilement", note le préfet à la fin de 1811¹⁵—, ce n'est que passer : la défaite de Russie obscurcit à nouveau l'horizon.

L'hétérogénéité de cette quinzaine d'années implique bien évidemment d'examiner les éventuels processus de "ralliement" dans leurs contextes propres : les calculs sociaux et politiques ne s'effectuent pas en des termes identiques, les enjeux mais aussi les horizons et les attentes se déplacent au cours de la période¹⁶. A Florence, au printemps 1799, Reinhard, le commissaire du Directoire, ne recherche aucun ralliement politique, surtout de la part des patriotes, qui risquerait d'ouvrir la voie à une démocratisation qui n'est pas à l'ordre du jour ; il accepte en revanche les offres de services des anciens collaborateurs de Pierre Léopold qui voient avec l'arrivée des Français l'occasion de reprendre un mouvement réformateur qu'a interrompu le successeur de Pierre Léopold à la tête du grand-duché¹⁷. Francesco Maria Gianni, l'un des plus proches conseillers de Pierre Léopold depuis les années 1760, accepte le 2 avril la charge de ministre des finances pour "contribuer au bien possible de la Toscane" ; expérience limitée : Gianni donne sa démission le 1er mai¹⁸. Si de nombreux nobles rentrent d'exil et acceptent assez souvent des charges de cour au début du royaume d'Etrurie, Louis de Bourbon ne réussit pas s'attacher l'ancienne classe politique, qui ne retrouve pas de réel rôle politique. De ce point de vue, les stratégies politiques de l'Empire diffèrent de celles du royaume d'Etrurie.

Surtout, le processus du ralliement implique que les perspectives politiques se précisent et se stabilisent. Aussi est-ce seulement avec la mise en place, progressive, de l'Empire en Italie que le gouvernement impérial explicite clairement ses attentes et ses objectifs ; le ralliement des élites devient alors un processus socio-politique central.

¹⁵ Arch. Nat., F¹ c III Arno 1, compte sommaire de la situation politique et morale, 4e trimestre 1811.

¹⁶ Cf. une des premières tentatives d'analyse d'ensemble : Armando Saitta, "Spunti per uno studio degli atteggiamenti politici e dei gruppi sociali nell'Italia giacobina e napoleonica", Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, XXIII-XXIV, 1971-1972, p. 270-292.

¹⁷ I. Tognarini, "La Repubblica negata", op. cit., p. XVIII-XIX.

¹⁸ Furio Diaz, Francesco Maria Gianni. Dalla burocrazia alla politica sotto il governo di Leopoldo di Toscana, Milan-Naples, 1966 ; la lettre de démission, dans sa traduction française, a été récemment publiée par I. Tognarini, in La Toscana e la Rivoluzione, op. cit., p. CI-CII.

Dans ce cadre, le terme de ralliement n'est en rien anachronique. Il a certes été employé à plusieurs reprises—avec des sens différents— par l'historiographie contemporaine¹⁹ ; mais il appartient déjà au vocabulaire de l'administration impériale. Certes, ce n'est pas la formule la plus fréquente : les préfets napoléoniens présentent souvent des personnes "attachées" au gouvernement, ils exposent les moyens d' "attacher", ou de "rattacher" certains individus au gouvernement ou à l'Empereur. Plus rarement, ils signalent l'importance de "lier cette famille à l'ordre établi", ou annoncent qu'un individu, tel le marquis Massimi, est prêt à "se rallier au gouvernement"²⁰.

Nous aborderons ainsi le "ralliement" selon deux perspectives opposées : celle des administrateurs français, qu'il s'agisse, sur le terrain, des préfets, ou des hauts-fonctionnaires des ministères parisiens ; celle des élites italiennes qui, confrontés à un choix politique qui ne peut se réduire à une alternative trop simple —se rallier ou s'opposer—, finissent par le considérer comme une ressource politique.

2. La politique impériale de "ralliement"

Au lendemain de l'annexion, le "ralliement", qui cherche à asseoir à la fois le nouveau régime et la nouvelle société sur des "masses de granit", est une opération politique qui, en prenant appui sur les élites, vise le contrôle de la société dans son ensemble. Dans une longue lettre adressée en août 1810 au chef de la police en Toscane, le maître des requêtes chargée du troisième arrondissement de la police générale propose une vision socio-politique la situation italienne au lendemain de l'annexion, selon une double dichotomie, à la fois politique —ceux qui tiennent à l' "ancien ordre des choses" contre les "révolutionnaires et désorganisateur" — et sociale

¹⁹ Par exemple, Jean Nicolas, "Le ralliement des notables à l'Empire dans le département du Mont-Blanc", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XIX, 1972 ; pour la Toscane, cf. l'article pionnier de Jean-Pierre Filippini, "Ralliement et opposition des notables toscans à l'Empire français", *Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, XXIII-XXIV, 1971-1972, p. 331-354. Georges Lefebvre, dans son livre classique sur *Napoléon*, Paris, 1936 (rééd., 1969, p. 147), utilise quant à lui "ralliement" dans une acception plus strictement historique pour décrire la politique de rapprochement entre l'Etat et l'Eglise sous le Consulat ; Louis Bergeron lui donne une valeur essentiellement politique (*L'épisode napoléonien. Aspects intérieurs, 1799-1815*, Paris, 1972, p. 23).

²⁰ Lettres au ministre de l'intérieur, 6 juin 1813, à Anglès, 16 octobre 1810, in *Lettres de Tournon*, p. 215, 80.

— "les grands propriétaires, les capitalistes riches et les anciennes familles", opposés à "quelques individus de classes inférieures"— ; la difficulté découle du fait que ce sont ces derniers qui ont longtemps été les plus farouches partisans des Français, alors que l'Empire ne peut reposer que sur "les premiers propriétaires des grands fortunes, liés par leurs intérêts au maintien de l'ordre et dont les idées d'ailleurs se rattachent aux nouvelles institutions du gouvernement"²¹. Le ralliement nécessite donc d'éloigner les partisans de la "Grande Nation" —la force des idées— pour s'appuyer sur ceux qui, quoique idéologiquement hostiles aux Français, partagent les mêmes principes que le gouvernement —la force des intérêts—. Ce ralliement des élites est, pour les administrateurs napoléoniens, d'autant plus nécessaire qu'il est le vecteur d'une dynamique politique. Stuart Woolf a insisté sur la conception duale que les administrateurs napoléoniens ont de la société, qu'elle soit française ou italienne : considérée par eux comme dépourvue de structures intermédiaires à la suite de la décennie révolutionnaire, elle n'est plus composée que des élites et du peuple, désormais directement sous l'emprise des élites²². C'est ce qu'exprime, par exemple, le chevalier Anglès, dans une lettre qu'il adresse, de Paris, au commissaire général de la police de Livourne : il est de l'intérêt des "principaux propriétaires" et des "hommes ayant de l'influence" de "maintenir le peuple dans la soumission"²³. Plus subtile, leur conception de la société est fortement hiérarchique : les élites imposent naturellement leurs modèles de comportement, qui sont imités par les groupes sociaux inférieurs : l'entrée des jeunes gens "appartenant aux grandes familles dans les gardes d'honneur, en 1813, devrait donner "à ceux qui sont moins favorisés par la fortune le désir d'y entrer"²⁴. Réussir le ralliement devient la clé de la réussite durable du système socio-politique impérial.

Le nouvel encadrement administratif

²¹ Arch. Nat., F⁷ 6523a, cité par C. Mangio, *I Patrioti...*, *op. cit.*, p. 393.

²² Sur cette conception, Stuart Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe*, Paris, Flammarion, 1990, p. 266-268.

²³ Arch. Nat., F⁷ 9881a, 1er janvier 1814, cité par J.-P. Filippini, "Ralliement et opposition...", *op. cit.*, p. 350.

²⁴ Lettre au ministre de l'Intérieur, 6 juin 1813, in *Lettres de Tournon*, p. 215.

La mise en place d'une nouvelle administration (préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, conseillers généraux et d'arrondissement, maires et conseillers municipaux, collèges divers...) s'effectue dans un climat marqué par une méfiance réciproque. Aussi les préfets des nouveaux départements toscans et romains, à la différence des préfets du royaume d'Italie²⁵, sont-ils français. En revanche, dès l'annexion de la Toscane, Napoléon choisit de ne désigner que des sous-préfets toscans : issus le plus souvent des anciennes administrations, ayant reçu une solide formation juridique, connaissant bien le pays, sa société et sa langue, ils doivent favoriser l'installation du nouveau régime²⁶. La "toscanisation" de l'administration est institutionnalisée par le décret du 15 janvier 1809²⁷. Le préfet de Rome fait de même : il nomme comme sous-préfet un Gabrielli, fils du prince et neveu du cardinal Gabrielli, ou un fils du prince Ruspoli ; il favorise les Italiens qui ont pris clairement position de par le passé pour le nouveau régime, tel ce Zelli Pezzaglia, sous-préfet de Viterbe, d'une "famille très distinguée", qui, "dans la révolution qui eut lieu dans la république romaine en 1799, donna des preuves d'un héroïque dévouement à la cause des Français"²⁸. Les Italiens dominent aussi les fonctions plus modestes, comme les conseillers de préfecture ou les conseillers d'arrondissement, sans oublier les commis des bureaux : le comte de Tournon, pour ses bureaux de la préfecture, engage avant tout des Romains, même si ce sont des "hommes nouveaux", peu "au fait des affaires"²⁹.

La connaissance des élites

La constitution de l'administration impériale bute toutefois très vite sur un obstacle majeur : comme le souligne en 1809 le ministre de l'intérieur dans une lettre à l'Empereur, "l'indication de ces candidats fut faite avec beaucoup de précipitation et

²⁵ Cf. Livio Antonielli, I prefetti dell'Italia napoleonica. Repubblica e Regno d'Italia, Bologna, 1983.

²⁶ Pierre-François Pinaud, "L'administration civile des pays annexés. Le personnel préfectoral en Toscane, 1808 à 1814", in I. Tognarini (éd.), La Toscana nell'età rivoluzionaria, *op. cit.*, p. 581-594.

²⁷ Sur les raisons de cette politique, J.-P. Filippini, "Ralliement et opposition...", *op. cit.*, p. 336-337.

²⁸ Lettres au ministre de l'Intérieur, 7 février 1811, au général Dumas, 25 juillet 1810, in Lettres de Tournon, p. 104, 56.

²⁹ Lettre à de Gerando, 5 avril 1810, in Lettres de Tournon, p. 26.

dans un moment où le pays était peu connu³⁰. Les formations sociales, les forces et les questions politiques diffèrent en effet assez sensiblement de celles dont les Français ont l'expérience chez eux. Ici, aucune Révolution n'a mis fin à l' "Ancien Régime", mais, en revanche, la Toscane a connu, sous le grand-duc Pierre Léopold, une expérience poussée de réformes. La noblesse, d'autre part, domine largement les élites, de façon presque incontestée en Toscane, moins nettement à Rome, face à des bourgeoisie d'affaires encore peu nombreuses et en position de dominées³¹. Le manque de connaissance du terrain risque ainsi de faire échouer l'annexion. Aussi, dès 1809, les enquêtes se multiplient-elles sur les élites florentines et romaines. Sur le modèle des listes de notables établies depuis plusieurs années dans les départements français, il s'agit de réunir sur les personnalités influentes une information tout à la fois économique —la puissance mesurée par la richesse, foncière mais aussi mobilière, à la base d'une conception censitaire de la société—, sociale —la capacité à contrôler des réseaux, puis ou moins vastes, et plus ou moins hiérarchisés, de clients— mais aussi politique qui, à travers les prises de position politique successives, vis-à-vis des gouvernements antérieurs (et vis-à-vis du pape, élément central de la politique romaine) et du gouvernement impérial, permette d'évaluer, sur place, et plus encore à Paris, la possibilité d'insérer un individu dans le système politico-administratif. A Florence, trois enquêtes successives, conduites en 1809, 1810 et 1812 sur les familles les plus riches et les plus influentes, à mi chemin entre le contrôle fiscal et le fichage policier, ne procurent pas tant un relevé nominatif exhaustif des élites, que la description du "vivier" dans lequel l'empereur pourra puiser pour attribuer charges et fonctions³². Dès 1809, au lendemain de l'annexion, la Junte extraordinaire fait établir un premier tableau, encore imprécis, concernant 124 chefs de famille, qui détaille entre autres l'état civil, la

³⁰ Arch. Nat., F¹ b I 176 17.

³¹ Le poids de la composante nobiliaire-foncière au début du XIXe siècle dans la société italienne a été soulignée de longue date : Carlo Capra, "Una ricerca in corso : i collegi elettorali della Repubblica italiana e del Regno italico", *Annuario dell'Istituto italiano per la Storia moderna e contemporanea*, XXIII-XXIV, 1971-1972, p. 475-497, et "Nobili, notabili, élites : dal «modello» francese al caso italiano", *Quaderni storici*, n°37, 1978, p. 13-42.

³² Pour une analyse comparée de ces trois listes et de leur degré de précision, cf. Giovanni Gozzini, "Le cento famiglie : patrizi e notabili fiorentini sotto Napoleone", *Studi storici*, XXVI, 1985, p. 394-396.

fortune, les charges politiques remplies par le passé et le degré d'attachement au nouveau régime ; la même année, une autre liste des "chefs des plus illustres familles du département de l'Arno" réunit 636 noms³³ ; peu après, une liste, plus restreinte, de 63 personnes, établie pour le préfet probablement par le maire de Florence, Pucci, s'efforce d'évaluer plus spécifiquement le degré d'influence publique de chaque individu³⁴. Le 21 août 1810, le maire envoie au préfet une liste détaillée de 76 "notables commerçants"³⁵. En octobre, une commission, composée de Neri Corsini, Angelo Mezzeri et Paolo Garzoni Venturi, est chargée de réviser la liste des 600 plus imposés³⁶, alors que le préfet porte son attention sur groupe restreint de familles éminentes, les Corsini, Fossombroni, Venturi, De Pazzi, Degl'Alessandri, Fabbroni et Mezzeri³⁷. Enfin, achevée en avril 1812, la liste des "cent plus imposés" de la commune de Florence constitue sans doute le document le plus achevé dont dispose l'administration napoléonienne³⁸. A Rome, dès août 1810, soit trois mois après l'annexion, le préfet Camille de Tournon envoie à Pasquier la liste à peu près complète des grandes familles romaines, en y ajoutant quelques "observations" à propos de "celles que je crois mériter davantage l'attention du gouvernement"³⁹. La liste des "individui più tassati del dipartimento di Roma", qui énumère 244 propriétaires fonciers domiciliés à Rome, est

³³ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno, 600.

³⁴ Sur cette liste, cf. les remarques de Fabio Bertini, "Le élites urbaine fiorentine in base a un elenco del periodo napoleonico", Bollettino di Informazione, a cura del gruppo di studio sulle Borghesie del XIX secolo, n°2, Novembre 1985, p. 4-5.

³⁵ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno, 498 ; elle est publiée par la Gazzetta Universale du 25 octobre 1810. Une autre "liste de notables commerçants de la ville de Florence", approuvée à Paris par le ministre de l'Intérieur, le 20 septembre 1810, et comprenant 90 noms, a été transmise par la préfecture à la Chambre de Commerce : il s'agit, dans ce cas, de la liste de l'assemblée qui doit élire le président et les quatre juges du tribunal de commerce (archivio della Camera di Commercio, Florence, liasse 6, dossier 11).

³⁶ Arch. Nat., F¹ e 90/1.

³⁷ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno, 451.

³⁸ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno, 397. Notons qu'une liste imprimée des 600 contribuables les plus imposés du département de l'Arno — les trente premiers figurant par ordre d'imposition, les autres par ordre alphabétique —, établie à Paris le 29 août 1812, est conservée in Arch. Nat., F¹c III Arno 1 ; cette publication ne donne pas l'ensemble des informations réunies dans la liste des 100 plus imposés.

³⁹ Lettre à Pasquier, Rome, 15 août 1810, in Lettres de Tournon, p. 62. Il s'agit sans doute de la liste de 101 familles romaines, réparties en trois groupes de fortune et en trois classes de prestige et d'ancienneté : Arch. Nat., AF IV 1715, publiée par Carla Nardi, Napoleone e Roma. La politica della Consulta romana, Rome, Ecole française de Rome, 1989, p. 144-146. Je dois à l'amitié de Philippe Boutry la connaissance de ce dossier.

adressée par le directeur des impôts au préfet de Rome en octobre 1810⁴⁰. Désormais, à chaque désignation, le préfet, à Rome comme à Florence, est capable de présenter à son ministre de tutelle le profil détaillé de chacun des candidats qu'il propose.

Des leaders naturels ?

La description minutieuse des élites locales n'aboutit pas simplement à trier les élites, à hiérarchiser les notable selon leur attachement ou leur influence ; cette connaissance rapprochée doit aussi permettre de repérer les individus dont les fortes capacités de médiation, mises au service de l'Empire, devraient permettre, progressivement, une saisie capillaire de la société. A Rome, le préfet Tournon jette ainsi son dévolu sur le prince Chigi. Il en dresse le portrait dans une longue lettre adressée à Anglès, en février 1811, où il détaille les ressorts d'une politique cherchant à "réunir la noblesse" :

"M. le prince Chigi, d'une des premières familles de Rome, est parti pour Paris où sa femme est appelée pour faire son service auprès de S. M. l'impératrice, comme dame du Palais. Ce seigneur, dont la fortune est d'environ 50.000 francs de rentes, est une des personnes les plus considérées de la ville, soit par son caractères personnel, soit par ses talents et ses connaissances. Il s'est conduit, depuis le moment où le gouvernement a changé, avec beaucoup de sagesse, a accepté l'emploi de conseiller municipal et de président de la Commission administrative des hospices, et donné dans diverses occasions des marques d'amour du bien public et de prudence. Ses idées religieuses, ou plutôt la crainte de l'opinion, l'ont tenu éloigné d'emplois qui l'auraient lié d'une manière plus positive à l'ordre de choses établi ; il est cependant essentiel, pour achever de réunir la noblesse, et pour donner au peuple et à la classe moyenne le bon exemple d'un seigneur généralement respecté, attaché au gouvernement, de profiter du séjour du prince Chigi à Paris, pour lui faire conférer un emploi qui donne la preuve sans réplique de son attachement à Sa Majesté. Il est à désirer que cet emploi soit de nature à ne pas le tenir éloigné de Rome, parce que cet éloignement ferait perdre le bon effet que j'attends de cet exemple, et, parce que, en éloignant de Rome une famille riche, mais peu rangée, on détruit sa fortune et on prive une foule de personnes des secours qu'elles en reçoivent. Je citerai à l'appui de cette assertion tout ce que produit à Rome l'éloignement des familles Borghese et Corsini, actuellement domiciliées à Paris. Il serait donc à désirer, je le répète, que M. le prince Chigi obtînt un

⁴⁰ ASR, Miscellanea del Governo Francese, cass. 14/6 ; c'est sans doute à partir de cette liste qu'a été établie, à Paris, la liste des 30 plus imposés à Rome, datée du 3 mai 1811 : Arch. Nat., F¹ c III Rome 1.

titre qui lui permît de résider à Rome au moins la plus grande partie du temps. Le bon effet que j'attends de l'exemple que donnerait le seigneur le plus influent de Rome m'engage, Monsieur, à entrer dans des détails qui pourront ne pas vous paraître inconvenants, puisqu'ils vous donnent les moyens de diriger vers le bien l'esprit des habitants de cette ville."⁴¹

Tournon accentue encore sa démonstration en mai, soulignant à nouveau que le prince Agostino Chigi est "le seigneur qui jouit le plus pleinement de la considération publique" et que, malgré sa discrétion, il "est tout à fait disposé à faire ce qui conviendra au gouvernement"⁴². Agé d'une quarantaine d'année — il est né en mai 1771 —, il appartient de la famille du pape Alexandre VII, et a épousé en 1794 Amalia Carlotta Barberini, qui appartient à la famille du pape Urbain VIII⁴³. Avec des propriétés foncières évalués à près de 800 000 écus, et des investissements en titres de la dette publique (luoghi di monte) de quelque 160 000 écus, il compte parmi les plus riches familles romaines, à égalité avec le duc Francesco Sforza Cesarini et les princes Andrea Doria Pamfili et Filippo Colonna, loin derrière, il est vrai, le prince Camillo Borghese⁴⁴. Maréchal de la sainte Eglise romaine et gardien du conclave depuis juin 1793, c'est un lettré, qui joue un rôle important dans la vie intellectuelle et culturelle romaine et qui est ouvert à la culture des Lumières. S'il ne s'oppose pas à la République romaine en février 1798 — dans son attitude, il est difficile de distinguer "sa faveur envers le nouveau régime, la défense de ses propres positions et la coercition plus ou moins directe"⁴⁵ —, il n'en exerce pas moins ses fonctions de gardien du conclave à Venise d'octobre 1799 à mars 1800⁴⁶. Avec la restauration du gouvernement pontifical, le salon du palais Chigi devient l'un des plus plus fréquentés par l'aristocratie romaine.

⁴¹ Arch. Nat., F⁷ 889¹, lettre confidentielle à Anglès, 25 février 1811, publiée in Lettres de Tournon, p. 102-103.

⁴² Arch. Nat., F¹ c III Rome 2, lettre au Ministre de l'Intérieur, 10 mai 1811, publiée in Lettres de Tournon, p. 125.

⁴³ G. Cugnoni, Notizie della vita e degli studi del principe don Agostino Chigi-Albani, Rome, 1894, et surtout l'article de A. Camilletti dans le Dizionario biografico degli Italiani, Rome, XXIV, 1980, p. 758-761.

⁴⁴ Luigi Laudanna, "Le grandi ricchezze private di Roma agli inizi dell'Ottocento", Dimensioni e Problemi della Ricerca Storica, 2, 1989, p. 134-135.

⁴⁵ Sur cette période de la vie de Chigi, David Armando, "La «democratizzazione» di Roma nel carteggio Chigi-Fossombroni (gennaio-marzo 1798)", Roma moderna e contemporanea, II (1), 1994, p. 55-76 (citation p. 58).

⁴⁶ G. Incisa, "Il Conclave di Venezia nel diario del principe don Agostino Chigi", Bollettino di Storia della Società e dello Stato, IV, 1962, pp. 268-323.

Il soutient alors les initiatives réformatrices de Consalvi contre les "Zelanti". Dès l'annexion à l'Empire, il accepte des fonctions de premier plan : sénateur de Rome le 1er août 1809, membre du conseil municipal de Rome le 16 avril 1810 ; il participe à de nombreuses commissions (conseil d'administration de la dette publique des états romains en août 1810, comité de vaccination en septembre, commission pour l'amélioration de l'agriculture dans l'Ager romain en octobre, bureau consultatif de l'administration des eaux de Trevi, Paola et Felice en novembre 1811, ...). Il préside le collège électoral de l'arrondissement de Rome en janvier 1812, puis le Conseil général du département du Tibre en 1813. Sans doute à la suite des lettres insistantes de Tournon, il avait été fait baron d'Empire en août 1811⁴⁷.

A Florence, le préfet Fauchet dresse un portrait analogue du prince Neri Corsini, dont il évoque l'action de médiateur entre Paris et Florence dans les années 1810-1813.

"L'ex-prince Corsini paraît mériter de fixer l'attention ; celui-ci pousse à l'excès le soin de sa popularité. A Florence, on ne voit que lui ; il est l'arbitre et le dispensateur des grâces ; on ne sollicite que lui, on n'attend rien que de lui ; on a soin de répéter qu'à Paris, où il peut tout, il est le seul protecteur de ce pays ; de sorte qu'il n'y a pas de personne qui ne se croit son obligé. Dans toutes les affaires on attribue le succès à ses soins bienveillans ; si au contraire elles ne réussissent point, c'est la dureté des loix françaises, l'injustice des ministres, la négligence des bureaux qu'il faut accuser."⁴⁸

La carrière de Neri Corsini —né lui aussi en 1771, dont la mère appartient aussi à une des grands familles de l'aristocratie romaine, les Colonna Barberini— est différente de celle du prince Chigi, même si la situation économique de la famille est proche — Tommaso Corsini, son frère aîné qui a conservé la totalité du patrimoine paternel, est de loin le plus riche des toscans, avec 250 000 francs de revenu annuel⁴⁹. Dès son jeune âge, il est destiné au célibat et à la carrière politique et diplomatique (à la différence des générations précédentes, où les cadets devenaient cardinaux). Nommé secrétaire honoraire du Conseil d'État en 1793, il participe activement aux négociations

⁴⁷ Vicomte A. Révérend, Armorial du Premier Empire. Titres, majorat et armoiries concédées par Napoléon Ier, Paris, 1894, I, p. 48.

⁴⁸ Arch. Nat., Paris, F⁷ 8810, dossier 15631a, Florence, lettre au préfet de l'Intérieur, 23 août 1813.

⁴⁹ A. Moroni, Antica gente..., op. cit., p. 107 ; sur la fortune des Corsini, A. Moroni, "Le ricchezze dei Corsini. Struttura patrimoniale e vicende familiari tra Sette e Ottocento", Società e Storia, IX, n°32, 1986, p. 255-291.

avec la France sur la neutralité du grand-duché, et séjourne deux ans à Paris, de janvier 1796 à mars 1798 ; il tente alors de trouver une solution à l'occupation de Livourne par les Français (juin 1796-mai 1797)⁵⁰. En mars 1798, il rentre à Florence pour prendre la direction de la Secrétairerie d'État. A la différence de Chigi, il refuse de collaborer avec les Français au printemps 1799, et s'enfuit en Sicile. De retour à Florence en juin 1800, il est tenu à l'écart du gouvernement pour ses idées modérées, alors qu'une répression dure frappe la Toscane. C'est avec le royaume d'Etrurie qu'il retrouve une position de premier plan : position discrète d'éminence grise, car son influence ne dépend pas de l'exercice direct de fonctions politiques, mais, entre autres, de la constitution, au fil des années, d'un réseau de relations avec les banquiers et hommes d'affaires florentins et livournais. Son rôle dominant dans la "députation économe" (1804-1805) pour la réforme des finances publiques lui permet de renforcer ces relations, ainsi que sa collaboration avec les Français, tout en mécontentant les militaires de la Grande Armée en résidence en Toscane⁵¹. Au lendemain de l'annexion, Corsini fait partie de la députation toscane envoyée à Paris pour rendre hommage à l'empereur. Alors que Tommaso est fait sénateur en mars 1809, puis comte d'Empire en août, Neri est nommé Conseiller d'État en 1809, puis fait comte d'Empire en mars 1810⁵². Il devient alors, depuis Paris, un médiateur essentiel pour les affaires florentines, fréquemment sollicité par l'aristocratie dès lors qu'il s'agit de titres ou de majorats —il est membre du conseil du sceau des titres⁵³,— mais intervenant également pour des questions d'intérêt plus général comme la réouverture de l'Académie de la Crusca⁵⁴.

⁵⁰ Raffaele Ciampini, "Un progetti di don Neri Corsini. Portoferraio in cambi di Livorno", Rivista italiana di Studi napoleonici, VIII (n°22-23), 1969, p. 88-99.

⁵¹ L'importance des années 1801-1807 dans la carrière de Neri Corsini a été révélée par A. Moroni, "L'opera politica di Neri Corsini durante il regno d'Etruria", Rassegna storica toscana, XXXIV, 1988, p. 226-248.

⁵² A. Révérend, op. cit., I, p. 249-250.

⁵³ De ce point de vue, cf. la correspondance très éclairante que Pietro Torrigiani, maître des cérémonies et grand veneur de la grande-duchesse Elisa, entretient avec lui pour obtenir un majorat en faisant transformer son titre de baron impérial en celui de comte, correspondance publiée par Luigi Borgia, "Legislazione nobiliare e innovazioni araldiche nei territori del primo impero, con riguardo alla Toscana", Archivio storico italiano, CXLVI, 1988, p. 275-279.

⁵⁴ René Boudard, "La restauration de l'Académie de la Crusca en 1811", Rassegna storica toscana, XVIII, 1973, p. 105-116.

Une sociabilité impériale ?

Le nouveau régime, même s'il prend comme appui principal l'ancienne noblesse —le plus souvent à cause de la faiblesse même des groupes plus spécifiquement bourgeois, en particulier à Florence— n'entend pas laisser la noblesse reprendre ses modes de vie anciens. Louis de Bourbon, roi d'Etrurie, avait approuvé en octobre 1801 le renouvellement du cercle des nobles -le "Casino dei Nobili"—, lieu de distraction exclusivement réservé à la noblesse qui constituait l'un des cœurs de la vie mondaine de Florence. Napoléon, après avoir supprimé la noblesse en avril 1808, fait fermer le Casino des nobles⁵⁵. En plus de sa méfiance vis-à-vis de toute association, redoutait-il une institution qui, par le partage quotidien des jeux et autres divertissements, renforçait la cohésion sociale de la noblesse citadine.

L'Empire, en revanche, favorise une sociabilité nouvelle, spécifique. La démonstration en a été récemment donnée à partir du cas milanais. Deux sociétés se créent à Milan à l'époque du royaume d'Italie, le "Gabinetto letterario" en 1806, la "Società per l'incoraggiamento delle scienze e delle arti" en 1807, qui, après avoir recruté essentiellement parmi les fonctionnaires publics et les officiers — respectivement 52% et 46% de leurs membres— voient affluer les anciens nobles⁵⁶. Si des études semblables manquent encore pour Rome ou Florence, nous pouvons ajouter que, en Italie comme en France, l'Empire utilise la Franc-Maçonnerie comme un moyen de constituer les élites impériales. A Florence, la création de deux loges —dont les noms, Napoléon (créé le 25 décembre 1807) et Elisa (créée le 21 juillet 1809), sont dépourvus de toute ambiguïté— est contemporaine de l'annexion⁵⁷ ; les fonctionnaires y sont nombreux autour du préfet ou du commissaire de police. La noblesse est présente dans la loge Napoléon, avec le marquis Pietro Torrigiani, Ippolito Venturi, Piero dei

⁵⁵ L. Borgia, "Legislazione nobiliare...", *op. cit.*, p. 217-218 ; Eliso Maffei, "L'archivio dell'Istituto o Casino dei Nobili di Firenze", *Archivio storico italiano*, CXXV, 1967, p. 255.

⁵⁶ Marco Meriggi, *Milano borghese*, Venise, 1992, p. 41-42.

⁵⁷ Leur étude a été renouvelée récemment : Fabio Bertini, "La massoneria toscana e l'impero napoleonico (1808-1814)", in Zeffiro Ciuffoletti (éd.), *Le origini della massoneria in Toscana (1730-1890)*, Foggia, 1989, p. 114-135 ; Franco Cristelli, *Storia della Loggia massonica «Napoleone» di Firenze attraverso i suoi verbali*, Florence, 1992, et "Massoneria e società segrete in Toscana nell'età napoleonica", *Rassegna storica toscana*, XLL, 1994, p. 311-338.

Mozzi, Girolamo dei Bardi, Piero Dini Castellani, le lieutenant Niccolini, Roberto Stendardi⁵⁸. Les loges jouent-elles pour autant le même rôle que dans les départements français ?

Pour la noblesse, la mise en place d'une cour, autour de la grande-duchesse Elisa, joue certainement un rôle plus important. De nombreux courtisans de l'ancien régime y retrouvent une charge, parmi les dames (d'honneur, de la suite ou honoraires), les chambellans (titulaires et honoraires), écuyers, maître de cérémonie et préfet du palais : tous, à l'exception d'une dame pisane, d'un seigneur lucquois et de son épouse, sont des Florentins d'ancienne noblesse⁵⁹.

Après une longue période de troubles et d'incertitudes, alors qu'apparaissent, plus ou moins nombreux, des nouveau venus issus de la finance, du négoce voire de l'industrie⁶⁰, la politique impériale de ralliement s'appuie sur les formes traditionnelles de la société italienne, dominée par une noblesse souvent ancienne. En s'efforçant d'obtenir le ralliement des individus et des familles les plus influents, le nouveau régime cherche aussi un transfert de légitimité.

3. Les enjeux du ralliement

Alors que le prince Tommaso Corsini est encore à Vienne, il écrit à son frère cadet Neri rentré de son exil sicilien. Neri est alors en contact étroit avec le marquis Cesare Ventura, envoyé en juillet 1801 à Florence par Louis de Bourbon-Parme comme son ministre plénipotentiaire. Ventura ne désespère pas de remettre en place l'ancien

⁵⁸ F. Bertini, "La massoneria toscana...", *op. cit.*, p. 130. Notons que tous ont des fonctions importantes : Torrigiani est grand veneur de la grande-duchesse Elisa et baron d'Empire, Venturi est membre du Sénat conservateur, Pietro Mozzi est chambellan de l'Empereur à Paris ; Girolamo dei Bardi, chambellan et comte d'Empire, est directeur du musée impérial d'histoire naturelle, ... Je n'ai pu utiliser pour cette communication les tableaux des deux loges florentines conservés, pour les années 1810-1813, à la Bibliothèque Nationale de France, ms., FM² 570

⁵⁹ La liste figure dans la *Gazzetta universale*, 27 juin 1809.

⁶⁰ Sur la transforamtion des élites urbaines, pour le cas florentin, voir en particulier les travaux de F. Bertini, *Nobiltà e finanza...*, *op. cit.* ; les diverses positions ont été discutées par Mirella Scardozi, "Per l'analisi del ceto commerciale fiorentino nella prima metà dell'Ottocento : i setaioli", *Quaderni storici*, XXIV, n°70, 1989, p. 235-268.

conseil de Régence de Ferdinand III, avec Vittorio Fossombroni, Leonardo Frullani et Neri Corsini. Corsini refuse le poste, ainsi que l'ambassade toscane à Paris, si bien que son frère finit par craindre une certaine irritation de la part du nouveau roi et de son gouvernement. Au point de lui rappeler qu'il espère que "dans vos conférences avec le comte Ventura, vous vous conduirez de façon à en tirer avantage, pour moi et pour la famille"⁶¹.

La stratégie impériale repose sur la conviction que les élites se rallieront, en suivant leurs "intérêts". Faut-il entendre l'intérêt individuel ? De ce point de vue, l'Empereur accorde fonctions rémunérées, ordre de la Légion d'Honneur ou de la Réunion. Mais, à y regarder de plus près, les intérêts individuels ne sont pas seuls en compte. Les élites — et plus particulièrement la noblesse— viennent de traverser une période qui a frappé fortement leurs moyens spécifiques de reproduction sociale : la noblesse a été abolie, avec ses titres, ses droits spécifiques —déjà malmenés par les réformes léopoldines en Toscane—, les fidéicommiss et droit d'aînesse réduits ou supprimés : les propriétés ne sont plus à l'abri des exigences des créanciers, et les patrimoines sont exposés aux "risques" de la division successorale. Or les nobles sont obsédés par la perpétuation de leur famille, la conservation indéfinie de son nom⁶². Ainsi, comme le souligne avec vigueur Tommaso Corsini, ce sont les intérêts des familles qui doivent être avant tout pris ici en considération.

Le ralliement à l'Empire permet en effet, à travers l'exercice de fonctions administratives (civiles ou militaires), d'obtenir des titres de la noblesse impériale — alors que les anciens titres ont été abolis— et , plus encore, d'obtenir, par concession du souverain ou sur demande de la famille, la constitution d'un majorat⁶³. Un décret d'août

⁶¹ Lettre de Tommaso Corsini, Vienne, 22 août 1802, citée par A. Moroni, "L'opera politica...", *op. cit.*, p. 229.

⁶² De ce point de vue, Maria Antonietta Visceglia a parlé de "besoin d'éternité" (*Il bisogno di eternità. I comportamenti aristocratici a Napoli in età moderna*, Naples, 1988), Paolo Macry a discerné, encore en plein XIXe siècle, une "logique du nom de famille" (*Ottocento. Famiglia, élites e patrimoni a Napoli*, Turin, 1988).

⁶³ Il n'existe pas de liste exhaustive de la noblesse impériale en Toscane ou dans les anciens états du pape. Pour le royaume d'Italie, Annibale Brivio Sforza, "Notizie sul conferimento di titoli napoleonici, nuova blasonatura ed elenco dei titolati del Regno d'Italia", *Archivio storico lombardo*, XC, 1963, p. 153-166.

1811 permet même aux familles d'obtenir la conversion de leurs "anciens titres féodaux" en nouveaux titres "conformes aux lois de l'Empire"⁶⁴. Les titres impériaux, au départ personnels, peuvent également devenir héréditaires. Les avantages ainsi définis, liés aux fonctions exercées, ont à l'évidence attiré de nombreuses familles de l'aristocratie ancienne : pour se limiter au cas de Florence, la liste actuellement connue comprend les Albizzi, Antinori, Arrighetti, Bardi, Bartolomei, Capponi, Corsini, Degli Alessandri, Della Gherardesca, Dini, Gherardi, Guadagni, Martelli, Medici, Minerbetti, Mozzi, Pandolfini, Pazzi, Pecori, Pucci, Riccardi, Ricci, Rinuccini, Serristori, Strozzi, Torrigiani, Venturi⁶⁵. Faut-il pour autant en conclure que le ralliement a été massif et unanime ?

Deux autres éléments mériteraient une étude plus approfondie. L'intégration dans l'Empire donne aux anciens états italiens une large ouverture européenne. Un certain nombre de familles résident désormais une partie de l'année à Paris, affirmant ainsi leur appartenance à la fine fleur des aristocraties européennes, ce que les Florentins avaient déjà commencé à faire lorsque la couronne grand-ducale était passé aux Habsbourg, en 1737, et qu'ils avaient pu s'insérer à la cour de Vienne. L'importance d'autre part des carrières militaires redonne vie à une dimension importante de l'idéologie nobiliaire, même si le préfet constate que pour les jeunes romains, le service militaire est "contraire à leurs habitudes". Les fils de la noblesse entrent pourtant en assez grand nombre dans les écoles militaires (Saint-Cyr, La Flèche) (le préfet en dénombre 37 en mai 1813, auxquels il ajoute 20 sous-lieutenants)⁶⁶. Faut-il ajouter des raisons financières, dans le cas de familles dont les assises économiques sont parfois ébranlées ? Le prince Ruspoli a deux fils officiers de cavalerie, un troisième voudrait entrer à Saint-Cyr, sans doute, note le préfet, parce que "la fortune très délabrée de son père ne lui offre aucune autre perspective que le service pour maintenir son nom"⁶⁷.

⁶⁴ L. Borgia, "Legislazione nobiliare...", *op. cit.*, p. 244.

⁶⁵ Cette énumération synthétise le dossier réuni par L. Borgia, "Legislazione nobiliare...", *op. cit.*, p. 237-244.

⁶⁶ Lettre au ministre de l'Intérieur, 2 mai 1813, in *Lettres de Tournon*, p. 211. Il souligne toutefois l'absence de jeunes romains dans les écoles de marine de Brest et Toulon (2 octobre 1811, *ibid.*, p. 157).

⁶⁷ Lettre au ministre de l'Intérieur, 14 juin 1813, in *Lettres de Tournon*, p. 217.

4. L'ampleur du ralliement

Evaluer l'ampleur du ralliement des anciennes élites au système impérial est une vieille question, qui reste toujours une question difficile. Une réponse fondée exigerait une reconstitution complète à la fois des charges acceptées, dans leur diversité — charges politiques et administratives, mais aussi charges de cour, à Paris comme à Florence— et des groupes nobiliaires considérés aussi bien comme un ensemble d'individus qu'un ensemble de famille. Nous nous contenterons ici d'indicateurs plus sommaires : sans nous limiter aux fonctions phares, qui signalent des personnalités (membres du Sénat impérial, du Corps Législatif...), nous utiliserons essentiellement des institutions collégiales de proximité, suffisamment larges pour révéler des attitudes de groupe.

Même si les directives, et les stratégies, sont les mêmes à Rome et à Florence, les différences entre noblesse florentine et noblesse romaine affectent nécessairement les résultats de l'opération. La noblesse florentine, qui compte alors près de quatre-cent familles, est un groupe plus nombreux que la noblesse romaine — que l'on considère les 101 familles énumérées sur la liste de 1810 ou les 180 enregistrées au livre d'or du Capitole en application de la constitution Urbem Romam de 1746, dont un certain nombre a déjà disparu. La noblesse florentine, ample et diversifiée, n'est que faiblement concurrencée par une bourgeoisie d'affaire ou de talent —à la fin du XVIIIe siècle, Florence ne compte que trois grands banquiers commerçants, Michele Giuntini, Lorenzo Baldini, Angelo Mezzeri⁶⁸—, beaucoup mieux, en revanche, représentée à Rome. La noblesse romaine est, quant à elle, fortement marquée par le lien structurel, mais ambivalent, qu'elle entretient avec l'Église : d'une part, rappelons que la famille de chaque nouveau pape entre automatiquement dans la noblesse romaine, et que les familles de plusieurs anciens papes, comme les Albani, Altieri, Barberini, Borghese, Chigi, Corsini, Odescalchi, Orsini ou Rospigliosi, jouent toujours un rôle de premier

⁶⁸ F. Bertini, Nobiltà e finanza..., op. cit., p. 107, 249-255.

plan ; soulignons, d'autre part, qu'une partie de la noblesse romaine ne cesse de se plaindre des excès du pouvoir pontifical, de la confiscation de l'Etat par les clercs, protestation qu'expriment de jeunes aristocrates comme Pio Bonelli, Camillo et Francesco Borghese, Francesco Santacroce, Francesco Sforza Cesarini et quelques autres, en soutenant la République romaine de 1798⁶⁹.

Le ralliement effectif : la Toscane

En Toscane, les élites napoléoniennes restent toujours solidement dominées par l'aristocratie ancienne, dont les membres sont entrés très vite dans la nouvelle administration. Après le refus de Gino Capponi qui, par fidélité à l'ancien grand-duc et à la maison d'Autriche, avait refusé de "violer ses anciens serments" (sans pour autant "avoir jamais pris part aux déchirements politiques de la Toscane")⁷⁰, c'est le marquis Emilio Pucci qui est devenu le premier maire de Florence, en juillet 1808, "un jeune homme, mais plein de moralité et de sagesse, d'ordre et d'impartialité, appartenant à l'une des familles de Florence les plus anciennes et les plus chères au peuple"⁷¹ ; ses cinq adjoints sont nobles, la plupart issus de familles anciennes comme Silvestro Aldobrandini, Luca degli Albizzi, Luigi Incontri et Vincenzo Maria Morelli (qui exerce l'activité de banquier), Giuseppe Baldi, banquier lui aussi, étant le fils d'un marchand-soyeux anobli en 1758⁷². Le conseil municipal, installé en octobre, ne comporte que d'anciens nobles, à deux exceptions près. Les maires des communes voisines sont eux aussi des nobles d'origine florentine, Giuseppe Antonio Corsi, maire de Sesto Fiorentino, Scipione Capponi, maire de Bagno a Ripoli, Bernardo Pecori, maire de Fiesole, Luigi Ricci, maire de Galluzzo...⁷³ La nouvelle "giunta" napoléonienne s'adresse ainsi exclusivement aux membres de la noblesse, aux assises urbaines et

⁶⁹ Philippe Boutry, "Nobiltà romana e curia nell'età della Restaurazione. Riflessioni su un processo di arretramento", in M.-A. Visceglia (éd.), Signori, patrizi, cavalieri nell'età moderna, Bari, 1992, p. 410.

⁷⁰ Arch. Nat., F¹ c III Arno 1, Note sur les députés chargés de porter les vœux de Florence au pied du trône, novembre 1813.

⁷¹ Arch. Nat., AF IV 1716, dos. 121, cité par R.P. Coppini, op. cit., p. 95

⁷² Arch. Nat., F¹ e 90/1, extrait des délibérations de la Junte extraordinaire, 8 juillet 1808 ; sur la famille Baldi, ASF, Deputazione per la nobiltà e cittadinanza, 18, dossier 7.

⁷³ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno 600, 1809.

foncières, pour fournir les nouveaux emplois administratifs⁷⁴. Les quinze florentins candidats au Corps Législatif en 1809 sont tous nobles ; les candidats présentés en avril 1812 par le préfet pour présider les assemblées cantonales dans l'arrondissement de Florence sont tous eux aussi des nobles florentins ; Les premiers concernés sont les plus riches, car les plus influents : le plus riche florentin selon la liste de 1809, le prince Tommaso Corsini, est l'un des premiers "ralliés".

Quel sens donner toutefois à ce terme de "ralliement" ? Comme l'écrit le préfet de l'Arno en 1809, "Il n'y a pas eu de révolution proprement dite en Toscane"⁷⁵. Au lieu d'un ralliement actif, il s'agit plutôt d'une indifférence nonchalante, voire d'un ralliement de façade : "La classe des hommes riches et celle des nobles généralement apathique et peu instruite est dans une parfaite sécurité; ... les événements politiques l'intéressent peu, les florentins sont en quelque sorte étrangers à tout..."⁷⁶

Le "ralliement" dépend en effet de ce que le pouvoir français attend des ralliés ; en fait, il attend peu de choses : il cherche à impliquer les anciennes élites dans l'administration nouvelle, il attend des fonctionnaires publics un dévouement à la "chose publique" et une obéissance aux ordres gouvernementaux, critères que satisfont en grande majorité les maires toscans, dont seule une petite minorité sont des "zélés partisans des français"⁷⁷. Cette "docilité" persiste tant que l'Empire apparaît comme non seulement le garant de l'ordre social mais surtout une structure destinée à durer. Dès lors que commencent les revers militaires, la "docilité" se fait moins effective, ou plus limitée. C'est ce que note le préfet du département de l'Ombrone en janvier 1814 : "On en peut espérer [des fonctionnaires] que de la soumission apparente mais aucune énergie pour assurer l'exécution des ordres qu'ils recevront qui pourraient contrarier l'opinion générale..."⁷⁸

⁷⁴ G. Gozzini, "Le cento famiglie...", *op. cit.*, p. 402.

⁷⁵ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno, 451

⁷⁶ Arch. Nat., F¹ c III Arno, situation politique et morale du département de l'Arno, par le préfet Fauchet, 16 novembre 1812, cité par J.-P. Filippini, "Ralliement et opposition...", *op. cit.*, p. 348.

⁷⁷ J.-P. Filippini, "Ralliement et opposition...", *op. cit.*, p. 342.

⁷⁸ Arch. Nat., F⁷ 8872, dossier 16278a, cité par J.-P. Filippini, "Ralliement et opposition...", *op. cit.*, p. 343.

Un ralliement difficile : le cas romain

"A la vérité, note en mars 1810 le préfet de Rome Camille de Tournon, beaucoup de propriétaires ont refusé les emplois ; mais plusieurs ont accepté, et chaque jour le nombre de ceux qui en sollicitent s'accroît. Je n'ai, depuis le commencement de mon administration [Tournon est arrivé à Rome le 5 novembre 1809], reçu qu'un petit nombre de démissions, et plusieurs se fondaient sur des motifs valables."⁷⁹ Le climat n'est guère détendu : par mesure de "haute police", quatre nobles romains, les princes Altieri et Rospigliosi-Zagarolo, les marquis Patrizi et Massimi, ont été envoyés à Paris en octobre 1809 ; ils ne rentreront à Rome qu'en juillet-août 1810⁸⁰. Pourtant, lorsque, à la mi-avril 1810, Tournon installe la nouvelle municipalité de Rome au Capitole, il se félicite de la voir "toute composée de princes, de ducs, etc."⁸¹. Succès temporaire ? En septembre, une partie des conseillers démissionne, et non des moindres : les princes Colonna d'Avella et Ruspoli, les ducs Gaetani et Caffarelli, le comte Carpegna⁸².

En octobre 1812, la majorité du conseil municipal (26 conseillers sur 38, soit 68%⁸³) est constituée de nobles⁸⁴. La majorité d'entre eux (14 sur 25, soit 56%) appartient au premier groupe de la liste de 1810, qui regroupe la totalité des princes et des ducs : le "ralliement" est beaucoup plus marqué dans la haute aristocratie romaine (14 des 30 familles du premier groupe, soit 47%, comptent un conseiller municipal) que dans les autres groupes (5 familles sur 37, soit 13% dans le deuxième groupe, 2 sur 34, soit 6% dans le troisième et dernier groupe). Rappelons à cet égard que le plus riche des romains, le prince Camillo Borghese, est le beau-frère de l'empereur depuis qu'il a épousé, en 1803, à Paris, Pauline Bonaparte. A l'évidence, l'effort du préfet a porté en priorité sur les familles les plus importantes ; il s'est également efforcé d'ouvrir la liste à

⁷⁹ Lettre à Anglès, 31 mars 1810, in Lettres de Tournon, p. 24.

⁸⁰ Lettre à Anglès, 16 octobre 1810, in Lettres de Tournon, p. 80.

⁸¹ Lettre à sa mère, 21 avril 1810, in Lettres de Tournon, p. 32.

⁸² Arch. Nat., F¹ e 101/1, lettre du préfet de Rome à la Consulta, 9 septembre 1810.

⁸³ Le chiffre est très voisin de la proportion de nobles parmi les romains qui font partie du collège électoral du département de Rome : présidé en 1812 par le prince Tommaso Corsini, noble à la fois romain et florentin, il compte 94 membres, dont 47 romains ; parmi ces derniers, 34 (72%) sont nobles : Arch. Nat., F¹ c III Rome 1. Notons qu'en 1813, le collège électoral de l'arrondissement de Florence ne compte qu'un seul non noble, Ottavio Landi, "jurisconsulte d'un grand mérite", sur 31 personnes (Arch. Nat., F¹ c III Arno 1).

⁸⁴ La liste complète, pour 1812 et 1813, se trouve in Arch. Nat., F¹ b II Rome 1.

d'autres groupes, comme les négociants ou les juristes, dont certains ont accepté des fonctions judiciaires, comme Stanislao Angelotti, président de chambre, ou Giovanni Celestini, conseiller à la cour impériale de Rome.

Les résistances romaines, en leur cœur, dérivent du lien fort, structurel, qui unit la noblesse romaine à l'Église. Au moment de l'arrivée des Français, Pie VII, assisté des cardinaux Pacca et Di Pietro, excommunié, par la bulle Quam memorandum, datée du 10 juin 1809, tous ceux "qui, près l'invasion de Rome et du territoire ecclésiastique, après la violation sacrilège du Patrimoine de saint Pierre par les troupes française, ont commis à Rome et dans les États de l'Église, contre les immunités ecclésiastiques, contre les droits même temporels de l'Église et du Saint-Siège les attentats, ou quelques uns des attentats qui ont excité nos justes plaintes [...] tous leurs commettants, fauteurs, conseillers, ou adhérents ; tous ceux enfin qui ont facilité l'exécution de ces violence ou les ont exécutées par eux-mêmes"⁸⁵. En bref, tous ceux qui participeraient, de près ou de loin, à l'administration impériale. Ce qui rend compte, en partie du moins, de l'obstination française à "attacher" au gouvernement des familles proches de la Papauté. Le premier succès est à l'évidence l'acceptation de la charge de maire de Rome par Luigi Braschi : cet "honnête homme, dépourvue de moyen [et] sans véritable influence" est le neveu du pape précédent, Pie VI, et le frère du cardinal Romualdo Braschi Onesti, qui, à la différence de son frère, a suivi Pie VI en exil⁸⁶. Parmi les adjoints figure Luigi Marconi, né à Macerata (ville natale à la fois de Pie VI Braschi et de Pie VII Chiaromonti) en 1768 ; homme de loi, il a été l'homme d'affaire du cardinal Chiaromonti : "La nomination du cardinal à la papauté, note le préfet, fut l'époque du commencement de la fortune"⁸⁷ ; fermier général des impôts, il s'installe à Rome où il mène grand train de vie et se fait de nombreuses relations. D'une "opinion conforme

⁸⁵ Citée par P. Boutry, "Pie VII", in Dictionnaire historique de la Papauté, sous la dir. de Philippe Levillain, Paris, 1994, p. 1339.

⁸⁶ Arch. Nat., F¹ b II Rome 1 ; sur les frères Braschi, cf. les deux notices de D. Panzieri in Dizionario biografico degli Italiani, Rome, XIV, 1977, p. 61-64.

⁸⁷ Arch. Nat., F¹ c III Rome 1, note du préfet, 30 décembre 1812.

aux vues du gouvernement", il sollicite en 1812 un titre de comte avec majorat, ce qu'il obtient en février 1813⁸⁸.

Entre un ralliement affiché, au total assez rare, et une tout aussi rare hostilité déclarée⁸⁹, la noblesse romaine, dans son ensemble, s'installe dans une distance sceptique. Seuls les membres de la haute aristocratie, les plus présents dans l'administration impériale, témoignent sans doute de l' "opportunisme sans principes d'un groupe social sans liens profonds ni envers le pape, ni envers l'Eglise, ni envers aucun état en particulier", qu'a souligné Philippe Boutry⁹⁰. La fidélité de certains autres ne relèverait-elle pas à l'opposé d'un certain "nicodémisme" politique ?

5. Ralliements illusoires ?

A se focaliser sur ces seules cinq à six années de l'Italie annexée au Grand Empire, une simple constatation peut échapper : les comportements politiques des élites toscanes et romaines ne changent pas fondamentalement de la période pré-révolutionnaire à la Restauration. L'expression de "en général spectateurs passifs" qu'utilise Fiorella Bartocchini pour décrire l'attitude politique des nobles romains — c'est-à-dire "cultiver et montrer une forme de détachement vis-à-vis de l'État et du régime (à part les périodes exceptionnelles d'engagements obligés)" — de la première

⁸⁸ A. Révérend, *op. cit.*, I, p. 48.

⁸⁹ Philippe Boutry ("Nobiltà romana...", *op. cit.*, p. 411) a indentifié un groupe qu'il qualifie d' "opposants timides" :: les Patrizi, Massimi, Altieri, Colonna, Doria, Barberini et Rospigliosi. Le préfet note ainsi que le jeune Francesco Barberini, quoique "sage et bien intentionné", est "un peu trop soumis aux préjugés religieux" (Lettre au ministre de l'Intérieur, 10 mai 1811, in *Lettres de Tournon*, p. 125). Rappelons toutefois que Tournon, en novembre 1810, annonce que le marquis Massimi est prêt à se rallier (*Lettres de Tournon*, p. 80) ; ajoutons qu'il considère que le prince Altieri, s'il n'est pas très attaché au gouvernement, n'a jamais eu d'opinions politiques "répréhensibles" (lettre au ministre de l'Intérieur, 5 mars 1812, in *Lettres de Tournon*, p. 180), ce qui lui doit d'obtenir en février 1812 la grand-croix de l'Ordre de la Réunion (Arch. Nat., F¹ c III Rome 1). Si en octobre 1810, le marquis Patrizi refusait encore d'envoyer ses fils à l'école militaire de La Flèche, il cède en janvier 1812, sous la menace d'un sequestre de son patrimoine ; la famille figure en mai 1813 sur la liste de celles qui ont un ou deux enfants auditeurs ou militaires (*Lettre de Tournon*, p. 149, 175-176, 211). En juin 1813, Tournon constate toujours la résistance silencieuse mais opiniâtre des Barberini (le prince et ses deux fils "n'ont encore donné aucuns gages de leur attachement au gouvernement") et des Doria ("ils se sont refusés à tout ce qui leur a été proposé", lettre au ministre de l'Intérieur, 6 juin 1813, in *Lettres de Tournon*, p. 215. En août, toutefois, après avoir établi la liste pour la garde d'honneur, il annonce au ministre que "il n'y a pas une seule famille considérable qui n'ait donné un gage de son attachement à l'empereur" (2 août 1813, *ibid.*, p. 221).

⁹⁰ P. Boutry, "Nobiltà romana...", *op. cit.*, p. 411.

Restauration à la chute de l'état pontifical, peut, sans doute, sur un mode mineur, s'appliquer à la période impériale, à Rome, mais aussi à Florence⁹¹. Si, à l'exception des familles Degli Alessandri et Pazzi, tous les nobles florentins ont quitté leur ville lors de la première invasion française, en mars 1799, s'ils peuvent, alors que tous ont regagné Florence au plus tard lors de la mise en place du royaume d'Etrurie, éprouver quelques inquiétudes lors de l'annexion de la Toscane à l'Empire en 1808 et manifester à son égard des positions variées, qui vont de l'adhésion opportuniste, à la participation convaincue, au détachement ou à la résistance⁹², leurs craintes disparaissent rapidement ; en mars 1809, le préfet Récault de Reuilly souligne cet apaisement de la noblesse, sans pour autant que se manifeste une adhésion politique explicite au nouveau régime : "Je ne puis dissimuler à votre Excellence, écrit-il ainsi au ministre de l'Intérieur à propos de la liste des candidats pour le Corps Législatif, toutes les difficultés que j'ai éprouvées dans la formation de cette liste ; une des conditions principales de la présentation était l'attachement des candidats à leur nouveau prince ; je ne me flatterai même pas d'avoir obtenu un succès complet à cet égard. Mais je puis au moins donner l'assurance que les personnes que je propose jouissent d'une grande réputation de moralité parmi les concitoyens, et qu'elles joignent pour la plupart une fortune assez considérable à des talents distingués."⁹³ Son successeur, Jean Antoine Fauchet, dans son "compte sommaire sur la situation politique et morale" concernant le dernier trimestre de 1811, décrit une situation désormais stabilisée : "La classe des hommes riches et celle des nobles généralement apathique et peu instruite, est dans une parfaite sécurité ; elle tient à ses anciennes habitudes, et roule constamment dans le même cercle, sans jamais en sortir ; les événements politiques l'intéressent peu ; les Florentins sont en quelque sorte étrangers à tout, même à leurs affaires domestiques qui sont régies par un facteur."⁹⁴

⁹¹ Fiorella Bartocchini, *Roma nell'Ottocento*, Rome, 1985, p. 280, 275-276.

⁹² F. Bertini, *Nobiltà e finanza...*, *op. cit.*, p. 63, 27.

⁹³ Arch. Nat., F¹ c III Arno 1, Florence, lettre du préfet au ministre de l'intérieur, 18 mars 1809.

⁹⁴ Arch. Nat., F¹ c III Arno 1, Florence, janvier 1812.

Aucun véritable ralliement n'est ici perceptible, mais aussi aucune inquiétude face à la situation politique. Jean-Pierre Filippini avait interprété cette apathie comme une forme d'opposition non violente à l'administration impériale ; Giovanni Gozzini a récemment proposé de cette sorte d' "extériorité" vis-à-vis de la politique une autre analyse qui tient compte des formes de domination, sur la longue durée, de l'aristocratie florentine : il faudrait y voir non une démonstration de faiblesse mais l'expression d' "un pouvoir consolidé, avec de profondes racines dans la terre des campagnes toscanes, dans la vie de cour, dans l'administration urbaine, au mépris de tout bouleversement militaire et de tout changement de régime, [...] d'une tranquille hégémonie économique ayant acquis son plein développement hors de la ville, dans l'organisation des cultures et des contrats agraires"⁹⁵. Le pouvoir politique, transitoire, serait ainsi en position d'infériorité vis-à-vis du vrai pouvoir, social et économique, des familles de l'aristocratie que, à la limite, un engagement politique risque d'ébranler.

En novembre 1813, le préfet présente ainsi les cinq députés chargés de porter les vœux de Florence aux pieds du trône impérial ; tous appartiennent à des familles riches et influentes ; seul Andrea Bourbone del Monte est supposé hostile au "système actuel", auquel il résiste au sein du conseil général du département ; les autres sont étrangement éloignés de toute opinion politique prononcée : Gino Capponi a certes refusé en 1808 la charge de maire de Florence mais il est soumis aux volontés de son père, Roberto, qui se refuse à tout engagement politique ; Luigi Tempi, peu instruit, n'a jamais participé aux discussions politiques ; son opinion " a été nulle sous tous les gouvernements, [...] et il s'est montré indifférent pour tel ou tel ordre de chose" ; Pier Francesco Rinuccini, dernier représentant de la plus riche famille de Florence, n'a, lui aussi, "aucune opinion politique" ; quant à Guglielmo Altoviti Sangalletti, c'est pour le moins un habile dissimulateur, car "son opinion politique n'est point connue"⁹⁶.

Plutôt que de parler d'un véritable ralliement, l'attitude des aristocraties romaines et florentines renvoient à la capacité de passer d'un régime à un autre sans

⁹⁵ G. Gozzini, *Firenze francese...*; *op. cit.*, p. 145.

⁹⁶ Arch. Nat., F¹ c III Arno 1, Florence, [novembre 1813].

heurt et sans dommage majeur, de l'ancien régime du grand-duc Ferdinand au royaume d'Etrurie, puis à l'Empire, et de nouveau au grand-duché restauré en 1814. Le préfet de Florence le note dès 1809 : la "grande fortune" de Neri Corsini "l'a toujours destiné à s'attacher aux différents gouvernements qui se sont succédés en Toscane" ; Pierfrancesco Rinuccini "s'est sagement conduit sous toutes les dynasties"⁹⁷. De ce point de vue, les carrières sont éclairantes : né en 1754, Francesco Antonio Corsi, devenu Corsi Salviati par décision du Magistrat suprême du 12 avril 1796 comme successeur du fidéicommiss institué en 1618 par Antonio Salviati⁹⁸, appartient, pour le préfet, à l' "une des plus anciennes familles de la Toscane" ; chambellan des grands-ducs Pierre Léopold puis Ferdinand III, il est ministre des finances du roi Louis de Bourbon, puis grand-écuyer de la reine régente Marie Louise ; lorsque la grande-duchesse Elisa organise sa cour, il devient l'un de ses neuf chambellans honoraires, et continue de s'occuper de questions financières, comme membre du Conseil d'administration de la dette publique⁹⁹ ; pour le préfet, il est "entièrement dévoué au gouvernement", ce qui est alors assez rare¹⁰⁰. Entre cour et politique, Corsi Salviati réussit pendant une quarantaine d'années à se maintenir en permanence à proximité du pouvoir central.

Plutôt que de ralliement, l'historien de l'Italie impériale Carlo Zaghi a parlé, à propos de l'Italie du Nord, d'une "tradizione trasformistica" des classes dirigeantes italiennes, du "trasformismo del ceto nobiliare"¹⁰¹. La Restauration verra ainsi ceux qui ont pris le plus nettement parti pour l'Empire (les Corsini à Florence, Braschi à Rome ...) servir les anciens gouvernants de retour dans leurs états. A l'opposé des "spectateurs passifs" de Fiorella Bartoccini, les noblesses italiennes auraient conservé la réalité du pouvoir, en passant d'un régime à l'autre. De la fausse indifférence à l'acceptation de

⁹⁷ ASF, Prefettura del Dipartimento dell'Arno 600.

⁹⁸ ASF, Deputazione per la Nobiltà e Cittadinanza toscane, 5, dossier 22 ; Vanna Arrighi, "I Corsi Salviati", in Archivi dell'aristocrazia fiorentina, Florence, 1989, p. 2

⁹⁹ F. Bertini, Nobiltà e finanza..., op. cit., p. 132-133.

¹⁰⁰ Arch. Nat., F¹ c III Arno 2, Florence, 23 mai 1811, renseignements sur les membres de la délégation toscane à Paris pour la naissance du roi de Rome.

¹⁰¹ Carlo Zaghi, "Proprietà e classe dirigente nell'Italia giacobina e napoleonica", Annuario dell'Istituto italiano per la Storia moderna e contemporanea, XXIII-XXIV, 1971-1972, p. 125, 186 sq.

charges politiques et administratives, le ralliement sous toutes ses nuances est frappé au sceau de la realpolitik : avantageux sans réelle prise de risques pour les ralliés, sans illusion de la part des maîtres des nouveaux régimes.